

LA PRÉSIDENTE

Agen, le 13 janvier 2022

Monsieur Jean-Noël CHAVANNE
Préfet de Lot-et-Garonne
Place Verdun
47000 AGEN

Monsieur le Préfet,

Nous déplorons tous l'accident survenu le 19 décembre dernier sur la D813 à Fauguerolles, qui a coûté la vie à un jeune motard de 18 ans.

Bien que l'enquête de gendarmerie n'ait pas encore communiqué les causes et les circonstances de l'accident, ce dernier, après avoir chuté, a percuté la glissière de sécurité disposée dans la courbe intérieure du virage.

Ce virage dispose d'une glissière en courbe extérieure qui est équipée d'un écran de protection des motocyclistes. Cet équipement n'est pas obligatoire, mais le Département a procédé à son installation dans un souci de renforcement de la sécurité.

Monsieur Christophe DESCAT qui se dit porte-parole de la famille du défunt et d'un collectif de "motards citoyens", demande expressément la pose d'un écran moto dans la courbe intérieure du virage.

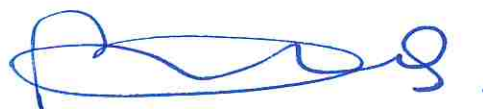
Cet équipement en référence à la circulaire n°99.68 du 1er octobre 1999 relative aux conditions d'emploi des dispositifs de retenue adaptée aux motocyclistes, n'est normalisé que pour les courbes extérieures. Pour le poser, il doit donc être adapté et cintré à l'inverse de sa fabrication. Pour ce faire, il est nécessaire d'entailler à moitié les éléments, compte-tenu de leur rigidité.

Un tel dispositif ne serait donc pas homologué. Néanmoins, à ma connaissance, le même type d'équipement existe sur la RD 821, au niveau des virages de Pujols, installé en son temps par les services de l'Etat avant son déclassement de route nationale en route départementale.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir me transmettre votre avis concernant l'installation de cet équipement qui n'aurait pas vocation à être généralisé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération très distinguée.

Respectueusement



Sophie BORDERIE
Présidente du Conseil départemental